



DECLARATION DE CONFORMITE CE

DIRECTIVE 89/106/CEE DU 21/12/1988 : DIRECTIVE PRODUITS DE CONSTRUCTION (DPC)

NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

RENOLIT BELGIUM NV
INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9
9700 OUDENAARDE
BELGIQUE

USINES CONCERNEES PAR LA FABRICATION DE CES PRODUITS

01 : RENOLIT BELGIUM NV, INDUSTRIEPARK DE BRUWAAN 9, 9700 OUDENAARDE, BELGIQUE

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME DE CERTIFICATION

CSTB, 84 AVENUE JEAN JAURES, CHAMPS-SUR-MARNE, 77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2,
FRANCE
NUMERO DE L'ORGANISME NOTIFIE : 0679

DESCRIPTION DU PRODUIT

TYPE : POLYCHLORURE DE VINYLE SOUPLE
IDENTIFICATION : ALKORPLAN F
USAGE : FEUILLES D'ETANCHEITE DE TOITURE PLASTIQUE

DISPOSITIONS AUXQUELLES LE PRODUIT EST CONFORME

EN 13956 ET SON ANNEXE ZA

CONDITIONS PARTICULIERS APPLICABLES A L'USAGE DU PRODUIT

FICHE TECHNIQUE ALKORPLAN F 35076

CERTIFICAT DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

USINE 01 : 0679 – CPD - 0172

NAME : CHRISTIAN VERGEYLEN

TITLE : DIRECTEUR GENERAL

DATE : 11/04/2011

VERSION : 2

io D. Van der Sype

FICHE TECHNIQUE ALKORPLAN F

MEMBRANE PVC-P RENFORCEE PES POUR SYSTEMES DE TOITURES FIXES MECANIQUEMENT



CARACTERISTIQUE	EXIGENCE EN 13956	UNITES	TYPE	METHODE D'ESSAI
			35076	
5.2.1 DEFAUTS VISIBLE (FPC)	CONFORME		OK	EN 1850-2
5.2.2 DIMENSIONS, TOLERANCES ET MASSE SURFACIQUE (FPC)				
LONGUEUR	VDF	m	15/10	EN 1848-2
LARGEUR	VDF	m	1,05/1,60/2,10	EN 1848-2
RECTITUDE	VDF	mm	<= 30	EN 1848-2
PLANEITE	VDF	mm	<= 10	EN 1848-2
MASSE SURFACIQUE	VDF	g/m ²	2350	EN 1849-2
EPAISSEUR	VDF	mm	2,0	EN 1849-2
5.2.3 ETANCHEITE A L'EAU (M102)	CONFORME	kPa	>= 10	EN 1928
5.2.4 EFFETS DE PRODUITS CHIMIQUES Y COMPRIS L'EAU (ANNEXE C)	VDF	CONFORME	OK	EN 1847
5.2.5 PERFORMANCE AU FEU (M102)				
RESISTANCE AU FEU EXTERIEUR		CLASSE	BroofT 2	EN 13501-5
REACTION AU FEU		CLASSE	E	EN 13501-1
5.2.6 RESISTANCE A LA GRELE	VLF	m/s	>= 17	EN 13583
5.2.7 RESISTANCE DES JOINTS (M102)				
RESISTANCE AU PELAGE	VLF	N/50 mm	>= 150	EN 12316-2
RESISTANCE AU CISAILLEMENT	VLF	N/50 mm	>= 800	EN 12317-2



CARACTERISTIQUE	EXIGENCE EN 13956	UNITES	TYPE	METHODE D'ESSAI
			35076	
5.2.8 PROPRIETES DE TRANSMISSION DE LA VAPEUR D'EAU	VDF * +/- 50 %		20000*	EN 1931
5.2.9 PROPRIETES DE TRACTION (FPC) (M102)				
RESISTANCE	VLF	N/50 mm	>= 1000	EN 12311-2
ALLONGEMENT	VLF	%	>= 15	EN 12311-2
5.2.10 RESISTANCE AU CHOC (M102)	VLF	mm	>= 300	EN 12691
5.2.11 RESISTANCE AU PONCONNEMENT STATIQUE (M102)	VLF	kg	>= 20	EN 12730
5.2.12 RESISTANCE A LA DECHIRURE (FPC) (M102)	VLF	N	>= 180	EN 12310-2
5.2.13 RESISTANCE A LA PENETRATION DES RACINES (M102)	CONFORME		NN	EN 13948
5.2.14 STABILITE DIMENSIONELLE (FPC)	VLF	%	<= 0,3	EN 1107-2
5.2.15 PLIABILITE A BASSE TEMPERATURE (M102)	VLF	°C	<= -30	EN 495-5
5.2.16 COMPORTEMENT A LA SUITE D'UNE EXPOSITION AU UV, TEMPERATURE ELEVEE ET A L'EAU (M102)	CONFORME		OK	EN 1297
5.2.17 RESISTANCE A L'OZONE	CONFORME		NN	EN 1844
5.2.18 EXPOSITION AU BITUME	CONFORME		NN	EN 1548

NN: NON NECESSAIRE



(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

RENOLIT BELGIUM NV

Industriepark De Bruwaan 9
9700 OUDENAARTE
BELGIQUE

et fabriqués dans l'usine :

RENOLIT BELGIUM NV - Industriepark De Bruwaan 9 - 9700 OUDENAARTE - BELGIQUE

furent soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées des produits, sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

NF EN 13956 : 2005

sont appliquées.

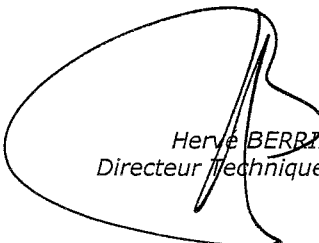
Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso les déclarations de conformité des produits établies par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 10 octobre 2006 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 10 octobre 2011.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 10 octobre 2006


Hervé BERZIER,
Directeur technique du CSTB

Type de produit :

Feuilles souples d'étanchéité

Catégorie d'utilisation :

Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques et élastomères

ALKORPLAN F 35076
ALKORPLAN F 35176
ALKORPLAN F 35276
ALKORPLAN F f 35176
ALKORPLAN F fr 35176